

Comité National de l'ITIE



Atelier sur les procédures de gestion des opérations de
virements effectués par les opérateurs pétroliers sur le FNRH

**“La mise en œuvre de l'ITIE en
Mauritanie”**

Contribution

Nouakchott, le 31 mai 2016

Articulation de notre contribution

- ❖ Historique et définition de l'ITIE
- ❖ Exigences et contenu du Code des Hydrocarbures Bruts
- ❖ Chronogramme de la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie
- ❖ Le cadre juridique et institutionnel applicable au FNRH
- ❖ La Norme ITIE

Historique et définition de l'ITIE

ITIE : Initiative pour la transparence des industries extractives.

- ✓ Lancement en 2002
- ✓ Initié par Tony Blair
- ✓ Rôle des OSC (Coalition PCQVP)
- ✓ Phase pilote coordonnée à partir de Londres (juin 2003-mars 2005)

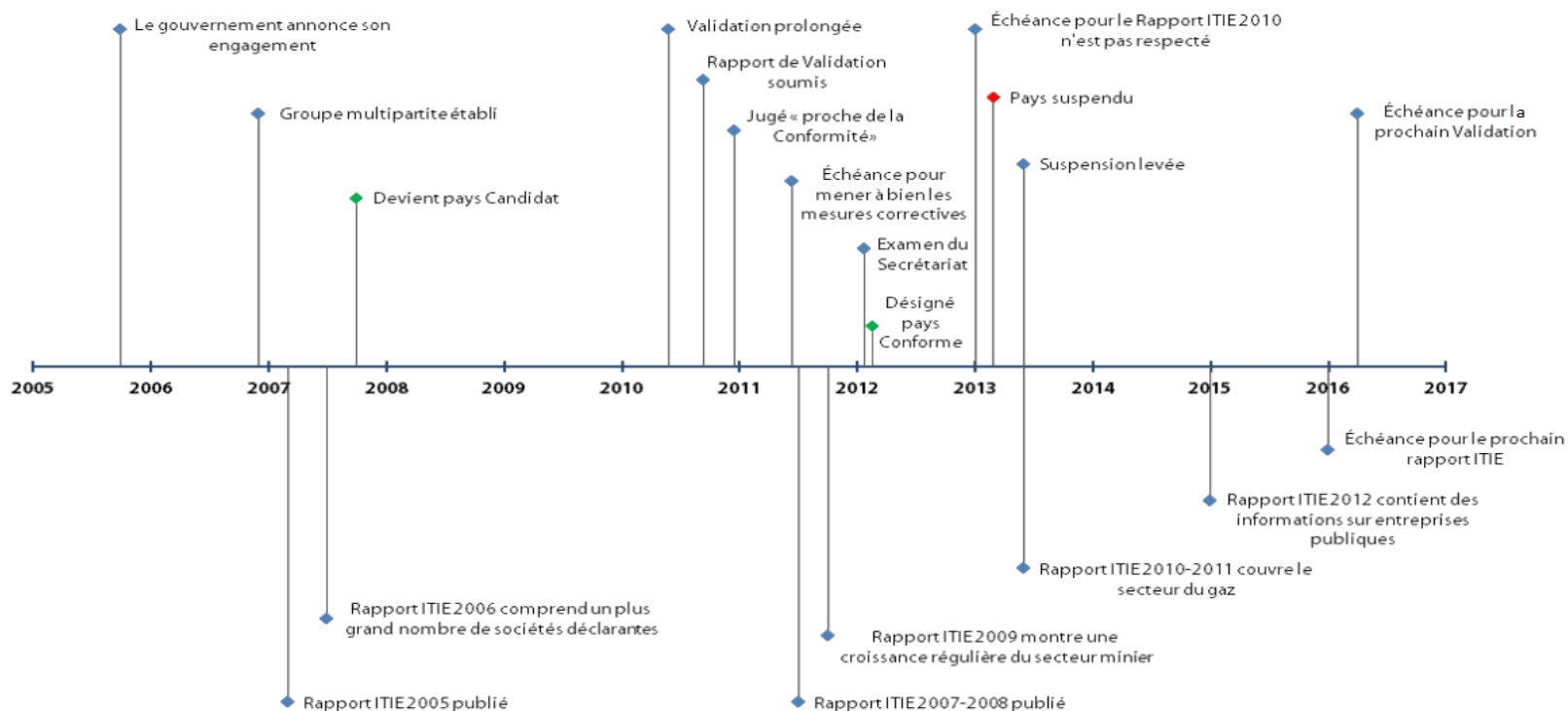
C'est une norme mondiale contenant des principes et exigences dont la mise en œuvre inclusive et durable contribue à l'amélioration de la bonne gouvernance dans les pays riches en ressources naturelles (hydrocarbures, mines, etc.)

Exigences et contenu du Code des Hydrocarbures Bruts

L'obligation par les compagnies extractives du secteur pétrolier de se conformer à l'ITIE a été normalisée et intégrée dans le dispositif législatif national (**Loi n° 2010-033 portant Code des Hydrocarbures Bruts**):

Art.98.- Les contractants sont tenus de participer aux mécanismes de transparence des paiements qu'ils effectuent à l'Etat au titre de la présente loi et aux autres initiatives relatives à la bonne gouvernance et à la transparence des industries extractives. Aux fins de faciliter les exercices annuels de collecte et de rapprochement des données relatives aux revenus provenant des industries extractives, ils doivent en particulier : □□ 1° faire procéder à un audit annuel de leurs états financiers conformément aux règles d'audit internationales ; □□ 2° préparer et soumettre avec diligence au cabinet comptable chargé de collecter et de rapprocher ces données, les déclarations y relatives, et lui fournir tout complément d'information nécessaire à l'accomplissement de cette mission ; □□ 3° obtenir la certification des comptes au regard des paiements reportés dans le modèle de déclaration ; □□ 4° communiquer ces certifications au cabinet comptable susmentionné.

Chronogramme de la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie



Le cadre juridique et institutionnel applicable au FNRH

i) Les textes applicables

Il s'agit ici de la loi n° 2008-020 du 30 avril 2008 relative à la gestion des revenus des hydrocarbures, précédemment par l'ordonnance n°2006-008 du 4 avril 2006.

- Cette loi régit le recouvrement et la gestion des recettes découlant des ressources en hydrocarbures, régleme le transfert au budget de l'Etat, impose à celui-ci une obligation de rendre compte et prévoir un contrôle de ses activités.
- **Le FNRH:** Compte offshore ouvert dans les livres de la Banque de France
- Constitution du FNRH : exemple de bonne gouvernance.

Il y a également la Loi n° 2010-033 portant Code des Hydrocarbures Bruts déjà mentionnée

ii) Le cadre institutionnel

- ❖ La Banque de France
- ❖ Le Ministère des Finances
- ❖ La Banque Centrale de Mauritanie

Convention de délégation entre MF et BCM pour la gestion du Fonds

La Norme ITIE

❖ La Norme ITIE

- C'est le cadre normatif qui régit l'Initiative.
 - o *Adoption en mai 2013*
 - o *Nouvelle version parue en 2016*
- Elle pose des principes et des exigences
- ❖ L'ITIE encourage l'amélioration de la qualité des transactions et de leur traçabilité
- ❖ Visite de la Norme ITIE
 - *Efforts pour aller au-delà des Exigences ITIE.*

Intérêt et portée selon la Norme ITIE

Validation

- La Mauritanie est soumise chaque trois ans à un processus de validation de la mise en œuvre de l'ITIE ;
- Le Valideur soumet son rapport au Conseil d'Administration de l'ITIE ;
- En statuant sur les conclusions de ce rapport, le Conseil d'Administration de l'ITIE (*Board*) prendra en considération ces efforts dans sa carte d'évaluation ;
- Points supplémentaires dans le cadre de cette validation.

In fine

Pour plus d'informations sur l'ITIE Mauritanie, nous vous invitons à visiter, notre site : www.itie-mr.org

Nous vous remercions de votre aimable attention.